

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/23/1241 du 23 mai 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à l'entreprise CK – Charles Kieffer Group l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un hall à Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,


Sammy Wagner
Bourgmestre

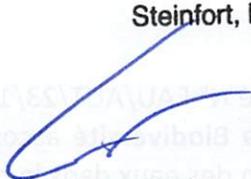



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

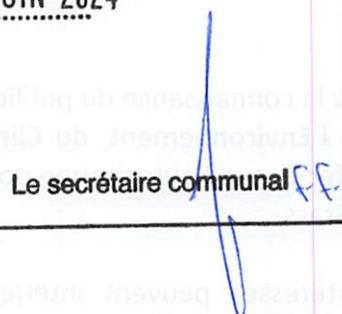
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du19 JUNI 2024

Steinfort, le19 JUNI 2024



Le bourgmestre



Le secrétaire communal